



Chambre double imposée lors d'un séminaire de travail

Par **Laurette14**, le **09/03/2014** à **12:16**

Bonjour,

Mon employeur m'impose un hébergement en chambre double (avec une collègue) lors d'un séminaire de 4 jours. Si je souhaite une chambre individuelle je dois la payer, sous réserve de disponibilité dans l'hôtel.

A t-il le droit ?

Puis-je refuser au nom du respect de mon intimité ?

Qu'est ce que je risque si je refuse de dormir sur place car les conditions d'hébergement me mettent mal à l'aise ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **09/03/2014** à **22:51**

Bonjour,

A défaut de pouvoir vous référer à une disposition contractuelle ou conventionnelle, il faudrait que vous puissiez prétendre que l'employeur ne respecte pas l'[art. L1121-1 du Code du Travail](#) :

[citation]Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.[/citation]

A ma connaissance, il n'y a pas de Jurisprudence dans une telle situation qui aille dans ce sens et c'est une pratique qui semble assez fréquente...

Par **Laurette14**, le **10/03/2014** à **09:14**

Merci pmtedforum pour votre réponse rapide,

C'est en effet une pratique de plus en plus fréquente mais néanmoins gênante pour ceux à qui on l'impose. En l'absence de référence légale je vais devoir accepter sans protestation au risque de me voir marginalisée.

Cordialement,